



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

assemblee-afe.fr



COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

NOTE DE SYNTHÈSE
Travaux du 22 au 27 septembre 2008



Rapporteur général : Anne MONSEU-DUCARME

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : M. Jean-Pierre VILLAESCUSA

Rapporteur général : Mme Anne MONSEU-DUCARME

Vice-président : M. Francis HUSS

Vice-président : M. Claude CHAPAT

Secrétaire : M. Michel CHAUSSEMY

M. Pierre BIARNES
Mme Francine BOUGEON-MAASSEN
Mme Monique CERISIER Ben GUIGA
M. Daniel COCCOLI
M. Robert DEL PICCHIA
M. Marc ETIENNE
M. Patrick FARBIAZ
M. Marceau KAUB
M. Jean-Marie LANGLET
M. Alexandre LAURENT
M. Tanguy LE BRETON
M. Jean-Yves LECONTE
M. Jean-Louis MAINGUY
Mme Nelly MULLER
M. Raymond PETRI-GUASCO
Mme Nadine PRIPP
M. Didier RICCI
M. Jean-Baptiste SAVOIE
Mme Claudine SCHMID
Mme Marie-Claire SPARROW
Mme Françoise TETU dite TETU DE LABSADE

RAPPORT PRESENTE EN ASSEMBLEE PLENIERE

LE 25 SEPTEMBRE 2008

La commission a concentré les travaux de cette session sur, d'une part, une réunion commune avec la commission Europe de nos homologues italiens élus au Conseil Général des italiens de l'Etranger, et d'autre part, l'examen de procédures d'accès à l'information administrative pour les Européens: SOLVIT et INFOBEST.

Nous avons également abordé les derniers préparatifs de la première Rencontre des Européens établis hors de leur pays d'origine le 30 septembre 2008 à Paris.

I. PREPARATION DE LA RENCONTRE DU 30 SEPTEMBRE

La rencontre européenne du 30 septembre organisée par l'AFE dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne permet de considérer que cette manifestation aura le succès escompté.

Les délégations nationales des 27 Etats membres de l'Union, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'UEO ont reçu l'invitation officielle et les dossiers de fond préparatoires à la rencontre, comme les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Etranger (copie du programme, des dossiers thématiques et de la liste des personnes inscrites en annexe 3).

23 délégations nationales, le Parlement européen et l'UEO ont indiqué leur participation.

Nous pouvons estimer à plus de cent personnes le nombre de participants venant des Etats membres de l'Union et des assemblées parlementaires européennes.

Les orateurs ont confirmé leur participation aux travaux.

Il est important d'insister sur la présence très souhaitable des Conseillers de l'AFE à l'ensemble de ces travaux, ouverts par le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard KOUCHNER et clôturés par Jacques BARROT, Vice-Président de la Commission européenne.

La présence des Conseillers de l'AFE est également importante afin que nos hôtes puissent s'entretenir de l'activité de l'AFE, certaines délégations nationales étant intéressées à la mise en oeuvre d'un système similaire au nôtre dans leur pays.

Afin d'alimenter la réflexion, les 60 propositions du rapport Lamassoure au Président de la République sont jointes en annexe 2.

Il est enfin utile de noter que les participants sont invités à une visite culturelle privée du Château et des jardins de Versailles le lundi 29 septembre (départ d'un car à 13H devant le CCI).

II. REUNION COMMUNE AVEC LA COMMISSION EUROPE DU CGIE

Notre commission a tenu une réunion bilatérale avec la commission correspondante du Conseil Général des Italiens de l'Etranger (CGIE) le mercredi 24 septembre.

Cette réunion a permis un échange de vues sur les thèmes qui seront abordés le 30 septembre.

Les deux délégations se sont accordées sur une analyse commune des problèmes rencontrés par les Français et les Italiens établis hors de leur pays d'origine, notamment la rationalisation des consulats, la représentation politique, la délivrance des documents d'identité, la délivrance du passeport européen, les problèmes frontaliers, la sécurité des Européens établis dans les pays tiers, le plurilinguisme, le déficit de citoyenneté européenne.

Cet échange sera utile pour les interventions lors de la rencontre européenne du 30 septembre.

Il a été convenu de poursuivre régulièrement cet échange entre nos deux commissions, les participants ayant estimé que ce type d'échanges permettait de faire avancer l'évolution législative nationale de part et d'autre sur base des informations échangées.

La commission a également tenu deux autres réunions nous permettant d'obtenir des informations complémentaires sur les systèmes mis en place pour faciliter l'accès à l'administration pour les Européens.

III. SOLVIT

La commission UE tient à suivre de près l'information concernant les services à disposition des citoyens. Une note du 9 juillet 2008 reprenant les services européens de renseignement et d'information pour les citoyens est jointe en annexe 1.

La commission souhaite tenir des réunions permettant d'approfondir la connaissance des services mis en place.

Une première réunion a permis d'entendre les deux représentants de **SOLVIT France**, qui ont présenté le fonctionnement de ce système.

SOLVIT est un réseau efficace mais encore mal connu du citoyen.

SOLVIT fonctionne en réseau dans les 27 Etats membres, outre 3 autres pays: Norvège, Islande et Liechtenstein.

C'est un système de résolution à l'amiable des litiges dus à une mauvaise application du droit communautaire.

En effet, souvent les administrations nationales se trompent de bonne foi en raison de leur méconnaissance des textes communautaires.

Solvit peut être saisi d'une plainte émanant du citoyen ou des entreprises.

Il n'y a aucun formalisme pour saisir SOLVIT. Un simple courriel suffit.

Le plaignant soumet une plainte à son centre SOLVIT d'origine, qui contacte le centre SOLVIT situé dans l'Etat le mieux placé pour résoudre le litige.

Les deux centres SOLVIT coopèrent entre eux ainsi qu'avec l'administration nationale concernée.

Les litiges les plus fréquents dont est saisi SOLVIT France concernent notamment les questions de reconnaissance de qualification professionnelle, le droit de séjour, la sécurité sociale, les droits à la retraite, l'immatriculation des véhicules,....

Une solution au litige est trouvée dans un délai de 2 mois. Un document publié sur le site internet de SOLVIT et présentant quelques cas de réussites est joint en annexe 4.

Toutes les informations utiles concernant le réseau SOLVIT sont disponibles sur le site: http://ec.europa.eu/solvit/site/index_fr.htm

IV. INFOBEST

Une seconde réunion a permis à la commission de connaître le fonctionnement du système INFOBEST, dont la particularité est de fonctionner spécifiquement sur la zone transfrontalière France-Allemagne-Suisse.

Il existe 4 centres INFOBEST qui sont situés aux anciens postes frontières, dans les anciens locaux de la douane. Le personnel est de nationalité française, allemande et Suisse.

Un intérêt particulier d'INFOBEST est de concerner un pays n'étant pas membre de l'Union européenne, la Suisse, qui est liée avec les deux autres pays et l'UE par des conventions bilatérales.

INFOBEST est un service public transfrontalier qui s'adresse aux personnes qui travaillent ou habitent dans la zone frontalière.

INFOBEST donne des informations au citoyen sur les questions transfrontalières de tous ordres, les plus fréquentes ayant trait au statut du travailleur frontalier, à la fiscalité, aux problèmes des permis de conduire, l'immatriculation des véhicules, le système scolaire et éducatif, les allocations familiales, les structures d'accueil,

C'est un service qui fonctionne en direct, par des entretiens individuels avec le citoyen confronté à un problème transfrontalier.

En outre, INFOBEST informe les autorités compétentes lorsqu'il est nécessaire d'envisager une modification législative ou réglementaire.

INFOBEST organise également des conférences et réunions d'information et soutient les initiatives ou les projets de coopération transfrontalière en fournissant toute l'information sur les aides européennes et particulièrement dans le cadre des programmes INTER REG (programme de financement d'activités transfrontalières inter régionales européennes).

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site: www.infobest.org

V. PROPOSITION DE VOEU CONCERNANT LA DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET DES PASSEPORTS

Il n'a pas été donné réponse au voeu n° 12-03 de mars 2007 concernant la délivrance en France métropolitaine des cartes nationales d'identité et des passeports pour les Français de l'étranger.

En revanche, un dispositif expérimental de délivrance de ces documents sera mis en place au 1^{er} janvier 2009 dans l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau.

La Commission UE souhaite qu'un voeu soit voté afin, dans un premier temps, d'élargir ce dispositif expérimental aux autres Eurodistricts existants, et dans un second temps, de donner aux Français résidant dans les zones frontalières à proximité de la France, la possibilité d'obtenir leurs documents d'identité sur le territoire français limitrophe.

Le texte du voeu proposé est joint en annexe A.

VI. DIVERS

Le Président et le rapporteur général de la Commission ont par ailleurs veillé à la finalisation de l'organisation du 30 septembre avec les services du Ministère des Affaires étrangères.

Anne MONSEU-DUCARME
Rapporteur Général

LISTE DES ANNEXES

Annexe A: Voeu concernant la délivrance en France métropolitaine des cartes nationales d'identité et des passeports pour les Français de l'étranger;

Annexe 1: Note « Les services européens de renseignement et d'information pour les citoyens »;

Annexe 2: Les 60 propositions du rapport LAMASSOURE au Président de la République;

Annexe 3: Documents de la rencontre européenne du 30 septembre 2008;

Annexe 4: Exemples de cas de réussite SOLVIT.